

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 avril 2018

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 27/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018 (accusé de réception du 27/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Office Public de la Langue Bretonne : subvention 2018

La ville a engagé une politique en faveur de la langue bretonne qui s'appuie sur la déclaration solennelle adoptée à l'unanimité au conseil municipal de juin 2015. L'Office Public de la Langue Bretonne (O.P.L.B.) est un partenaire privilégié dans la mise en œuvre de la charte Ya d'ar Brezhoneg. En 2017, la Ville a délibéré en vue d'engager les actions nécessaires à l'obtention du niveau 3 de la charte en 2020.

Engouestlet he deus Ti-Kêr Gemper ur politikerezh yezhel evit ar brezhoneg da geñver an disklêriadenn solenn votet a unvouez er c'huzul kêr miz Even 2015. Ofis Publik ar Brezhoneg a zo ur c'heveler eus ar c'hentañ evit kas a benn karta Ya d'ar Brezhoneg. Un diviz a zo bet votet gant Kêr Gemper e 2017 evit kas da benn an oberoù ret evit tizhout live 3 ar garta a-benn 2020.

L'Office Public de la Langue Bretonne accompagner la ville dans la mise en œuvre des actions qu'elle a choisies dans le cadre de la charte Ya d'Ar Brezhoneg. L'ambition est de pouvoir atteindre le niveau 3 de la charte en 2020.

Pour cela, elle a pris de nouveaux engagements qui doivent se traduire par de 15 nouvelles actions dans différents domaines de compétence de la collectivité.

L'Office Public de la Langue Bretonne soutient la ville dans sa volonté d'accroître la lisibilité et la transmission de la langue bretonne et sollicite son aide financière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 3 800 €, au titre de l'année 2018, à l'Office Public de la Langue Bretonne.